

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LES
MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE

Motion n° 98—**M. Orlikow**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre un état estimatif des dépenses du comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, pour les années financières 1969-1970 et 1970-1971.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je présente cette motion au nom du député de Winnipeg-Nord.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, à propos de cette motion et des motions n°s 98 et 148. Le député demande le compte rendu de délibérations au Sénat. Je me réfère au commentaire 212 de Beauchesne, page 183 de la 4^e édition:

Si une Chambre désire le dépôt de documents se rattachant aux affaires et aux délibérations de l'autre Chambre, la courtoisie et l'usage interdisent que la production en soit ordonnée. On s'entend généralement pour que la production des documents soit proposée à l'autre Chambre, après quoi l'on transmet un message pour demander la permission de les communiquer.

A la page 282 de la quatrième édition de Bourinot on trouve un passage identique, de même qu'aux pages 271 et 272 de la 17^e édition de May. Ces passages parlent de courtoisie et d'usage en la matière. Je demande au député de Winnipeg-Nord-Centre—au nom du député de Winnipeg-Nord—de retirer les motions 98, 99 et 148 et je m'emploierai à obtenir du leader du gouvernement au Sénat qu'il présente les motions pertinentes à la Chambre haute en vue d'obtenir les renseignements.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En ce cas, j'accepte d'emblée la suggestion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES
ÉTUDES FAITES PAR DES EXPERTS—
CONSEILS

Motion N° 104—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études effectuées par des experts-conseils de l'extérieur pour le ministère de la Consommation et des Corporations comme le mentionne la réponse à la question n° 1323 déposée le 25 juin 1969 et qui figure à la page 10597 du hansard.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette motion ainsi que les 19 autres qui suivent sont les mêmes à propos desquelles la Chambre a pris une décision le dernier jour de la

[M. l'Orateur.]

session. On se souviendra que j'avais alors suggéré au député d'indiquer les rapports particuliers qu'il voudrait obtenir.

Je note que dans les motions 183 à 193 inclusivement et 209 à 235 inclusivement, le député demande expressément une partie des mêmes documents. Je me demande s'il consentirait à retirer les motions 104 à 123 où il requiert un grand nombre de documents. Nous pourrions alors étudier ses nouvelles demandes

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, je me demande si ces motions pourraient être réservées afin que je les examine.

M. l'Orateur: D'accord.

(Les motions sont réservées.)

LE RAPPORT «TÉLÉCOMMISSION»

Motion n° 124—**M. Peters**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport intitulé *Télécommission* du ministère des Communications, ayant trait aux relations entre les sociétés exploitantes de télécommunication et les compagnies d'ordinateurs.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je désire faire rapport de ce qui suit: L'étude de la Télécommission du ministère des Communications ayant trait aux relations entre les sociétés exploitantes de télécommunications et les sociétés assurant des services d'informatique n'est pas encore terminée. Lorsqu'elle le sera, on pourra consulter les mémoires présentés, à moins que leurs auteurs ou les sources d'information ne s'y opposent. J'espère donc que l'honorable député consentira à retirer cette motion.

M. Peters: D'accord.

LES SOCIÉTÉS EXPLOITANTES DE COMMUNI-
CATIONS ET LES SOCIÉTÉS FOURNISSANT
LES SERVICES D'ORDINATEURS

Motion n° 129—**M. Gilbert**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude spéciale que le ministère des Communications a entreprise sur les rapports entre les sociétés exploitantes de communications et les sociétés fournissant les services d'ordinateurs.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je voudrais communiquer ce qui suit: le député aurait-il la bonté de se reporter à la déclaration faite le 23 octobre 1969 au sujet de l'avis de motion n° 124 du député de